



Séance du conseil municipal  
mardi 14 mai 2024

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à M. BRIAND Pierre Yves, Mme MACOIN Gladys à M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

### **1. Avis sur le projet de modification du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard**

M. Le MAIRE - informe que le Lieutenant-Colonel Bruno FLÉCHIER ne peut être là ce soir mais qu'il a envoyé une synthèse qui résume les pièces transmises sur le plan de servitudes.

- en fait lecture :

« D'un point de vue général

- La présence d'une plateforme aéronautique engendre des servitudes de deux titres
  - Servitudes aéronautiques (de dégagement) qui sont des surfaces de protection pour l'évolution des avions ;
    - elles sont liées à la taille de la piste et à son utilisation réglementaire (vol à vue, vol aux instruments) ;
    - le PSA prend en compte le relief et les obstacles existants
    - ce PSA est diffusé à tous (accessible sur le site *Géoportail*)
    - les chiffres sur le PSA sont des altitudes de protection (= altitude du terrain + hauteur maximale d'un obstacle)
  - Servitudes Radioélectriques qui sont des surfaces de protection pour la propagation des ondes liées aux radios, aux moyens d'aide à la navigation aérienne et aux radars aéronautiques – ce PSA est confidentiel
- Ces deux types de servitudes sont adossées au PLU de la commune

- Comme elles sont décrites dans un décret interministériel, leur élaboration suit un processus juridique, dont l'avis aux communes et collectivités est une étape.

#### **Pour revenir au PSA lié à l'aérodrome de la BA709**

- Le PSA actuel date du 14/09/1982
- Depuis 40 ans, la nature a évolué (arbres, mouvements de terrain) et les méthodes de calcul pour protéger les aérodromes aussi
- Ainsi le long processus de mise à jour du PSA a débuté :
  - 2021 = relevé des obstacles autour de l'aérodrome
  - 2022 = calculs du nouveau PSA
  - 2023 = validation de ce PSA par l'Etat-major de l'AAE (qui est le responsable de toutes les plateformes de l'AAE)
  - 2024 = avis aux collectivités, communes et opérateurs aériens impactés par ce PSA (à ce titre la BA709 ainsi que les contractants Babcock et AFAE de l'activité de la base sont interrogés comme les communes alentour)
  - Entre 2024 et 2025 : enquête publique (en mairie) avant présentation pour signature du décret et mise en application
- Les principales évolutions :
  - Des calculs plus précis : permettent d'assurer la sécurité des trajectoires vis-à-vis de potentiels obstacles tout en ne lésant pas une capacité de construction => d'où une forme différente des cercles concentriques & le relèvement de toutes les hauteurs maximales
  - La suppression de zones à proximité de la BA709 liée à la disparition d'une zone de poser hélicoptère ancienne
  - Des élongations des zones de protection à plusieurs dizaines de kilomètres sur l'axe de la piste « principale »
    - Mais avec des limites de hauteur plus importantes
    - Liée au besoin de protéger les approches des avions vis-à-vis d'obstacles très hauts type éolienne

#### **Au final :**

- Le futur PSA est moins restrictif que l'ancien grâce à des méthodes de calcul plus modernes
- Aucune modification majeure mais juste une mise à jour car en 40 ans, les choses bougent un peu (les arbres grimpent, il y a des zones plus peuplées également, etc.)
- Le PSA est là pour protéger « de facto » les activités aériennes
  - Si un besoin perce le PSA (bâtiment, antenne plus haute), alors ce n'est pas une fin de non-recevoir, mais seulement le projet devra être étudié plus finement (processus long : de plusieurs mois à 1/2 année) afin de vérifier qu'il n'y pas de mise en danger des avions (=> on parle de dérogation au PSA) ».

M. Le MAIRE

- indique que ce projet de PSA qui a été initié en 2021 est moins contraignant que l'ancien (qui date de 1982) et permettra des constructions plus hautes.

- ajoute que l'impact de ce plan sur l'antenne Free, installée avenue de Barbezieux, n'est pas le sujet car nous avons déjà l'avis négatif de l'armée sur cette implantation. De plus, l'antenne a un impact sur le plan de servitudes radioélectriques qui, lui, est confidentiel.

- précise qu'il a reçu le Lieutenant-Colonel Bruno FLÉCHIER, en mairie, en petit comité, pour essayer de comprendre toutes les subtilités du plan et qu'il tentera de répondre aux questions.
- demande s'il y a des questions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique qu'il s'abstient de voter car il ne peut se prononcer sur des éléments qu'il ne connaît pas et qu'il ne veut pas engager les électeurs qu'il représente.

- estime que même des spécialistes auraient peut-être des difficultés pour donner des explications et qu'il ne serait donc pas sérieux de sa part de voter.

M. LE MAIRE - souligne qu'il aurait également souhaité qu'un spécialiste vienne expliquer les documents.

- fait remarquer qu'il s'agit de faire figurer sur un document tous les obstacles à la circulation des avions et rappelle que ce plan est moins contraignant que le précédent car toutes les hauteurs sont relevées.

M. Jean-Christophe MARCU - précise que si toutes les collectivités votaient contre le plan celui-ci serait tout de même mis en place.

M. Pierre NAU - informe qu'il y aura également une enquête publique.

M. LE MAIRE - ne voit pas comment le public pourrait avoir un avis plus éclairé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que lorsqu'a été engagé le processus de privatisation de l'armée de l'air les règles de marché public n'ont pas été respectées. Quand il en a fait part au Préfet, celui-ci lui a répondu que tout ce qui se passait sur la base aérienne ne le concernait pas. Par conséquent, il estime qu'il n'a pas la compétence pour se prononcer sur ce plan de servitude.

M. Pierre NAU - fait remarquer que le plan est annexé au PLUi, par conséquent cela concerne quand même les élus même s'ils ne sont pas experts.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	5	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëticia GANTNER FEITO, M. Didier GAUTHIER, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
<b>Pour</b>	22	

## 2. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 11 avril 2024

Pas de remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
<b>Pour</b>	25	

### 3. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Fongibilité 1 : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

M. Michel DAMY - explique que, lors de l'élaboration du budget, les chiffres avaient été arrondis ; il convient donc de réaliser des mouvements de chapitre à chapitre pour le régulariser.

- souligne que la nouvelle équipe, qui a travaillé sur le budget, avait hâte de voir s'il serait équilibré et lorsqu'il a été finalisé, elle n'est pas revenue sur ces points.

M. Le MAIRE - déclare qu'il ne leur en sera pas tenu rigueur.

### 4. Rapport d'activités 2022 – Grand Cognac

Pas de remarque

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
<b>Pour</b>	25	

### 5. Déclassement d'une partie de la voie communale (12 m<sup>2</sup>)

M. Le MAIRE - expose que la parcelle se situe impasse de la Grande Champagne et que le propriétaire actuel a constaté que la clôture de sa maison empiétait sur la voie communale. Il souhaite régulariser la situation qui date de 2018 lors de la construction de la maison et du mur de clôture par l'ancien propriétaire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – demande s'il s'agit de la zone non constructible où des maisons ont été édifiées.

M. LE MAIRE - souligne que cela ne s'est pas fait en toute illégalité, les terrains étaient constructibles lorsque les maisons ont été édifiées.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - acquiesce mais fait remarquer que ce secteur est devenu constructible suite à des erreurs de gestion de l'Etat au moment de la réalisation de la déviation de Cognac.

M. Le MAIRE - précise que les acquéreurs ont su profiter de la situation et ont créé un lotissement à bon compte en contraignant la commune à faire des travaux de voirie. Le lotissement comprend maintenant une dizaine de maisons et les administrés paient des taxes. La réfection de la chaussée est prévue, on attendait que les dernières constructions soient terminées.

- ajoute qu'il s'était battu contre cet état de fait mais qu'il a été contraint de lâcher prise.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

## 6. Cession à l'euro symbolique d'une partie de la voie communale (12 m<sup>2</sup>)

M. Le MAIRE - précise que tous les frais restent à la charge de l'acquéreur.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

## 7. Création d'un emploi permanent – agent de maintenance bâtiments

M. Le MAIRE - explique qu'il convient de pérenniser la situation d'un agent en poste, sous divers contrats, depuis 2023.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – demande ce que maîtrise cet agent.

M. Philippe OURTAAU - répond la plomberie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – demande si cet agent est polyvalent.

M. Le MAIRE - acquiesce.

M. Le Maire soumet au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

## 8. Modification du tableau des effectifs

M. Le MAIRE - explique qu'il s'agit de la suppression de deux postes, suite à des départs à la retraite. Concernant la filière administrative, il s'agit du poste d'officier d'état civil car, suite au jury de recrutement, la personne recrutée a un grade différent de celui créé lors du conseil municipal du 12 mars.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – demande quelles seront les fonctions de cette personne.

M. Le MAIRE - répond qu'elle assurera, avec l'autre agent déjà en place, l'accueil du public, les missions liées au service état-civil et le remplacement de l'agent de l'agence postale communale.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à quel poste se trouvait l'agent du patrimoine parti à la retraite

M. Le Maire - répond qu'elle était à la médiathèque.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il s'agit de l'agent qui était également à l'agence postale communale.

M. Le Maire - réfute.

M. le Maire soumet au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### **9. Autorisation à Monsieur le MAIRE de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre de la restauration du four à pain communal**

M. Le MAIRE - indique que tout le monde connaît le four à pain et que des travaux sont à prévoir afin de le conserver en état de fonctionnement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - est interpellé car il connaît bien l'histoire de ce four qui a failli disparaître.

- souligne que, lorsqu'il était vice-président en charge du petit patrimoine à la communauté de communes de Cognac, il était intervenu pour la restauration de la fontaine de l'Echassier, de la chapelle des Templiers et du four.

- ajoute que ce dernier, à l'époque, avait été refait à la perfection selon les compétences particulières, bien qu'il ne serve qu'une fois par an.

- s'étonne qu'il faille déjà le refaire et aimerait en connaître les raisons.

M. Pierre NAU - explique qu'il a été lui-même utilisateur de ce four et reconnaît qu'il y a eu, à un moment, par méconnaissance, une mauvaise utilisation par des non professionnels, entre autres, des membres du comité des fêtes mais qu'il ne les incrimine nullement.

- souligne bien qu'il ne met personne en cause et est reconnaissant de l'investissement des bénévoles pour animer la commune.

- ajoute que les dégradations portent sur la sole et la voûte, en effet, il est constaté une variation importante de température dans le four, ce qui peut laisser supposer que l'isolation s'est tassée avec le temps (changement de couleurs des briques quand l'on chauffe).

- expose qu'il faudra que le professionnel intervienne avec le maximum de précautions et aille par-dessus voir ce qui se passe, cela élève le coût.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - signale que M. LEPKOWSKI, architecte des bâtiments de France était intervenu sur cet édicule.

M. Le Maire - précise que, si nous voulons continuer à utiliser le four en toute sécurité, il est nécessaire de faire les travaux.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait remarquer qu'il devra être utilisé par des gens compétents.

M. Pierre NAU - répond que l'on sait d'où venait le problème donc les prochains utilisateurs sauront s'en servir.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### **10. Autorisation à Monsieur le MAIRE de solliciter une subvention européenne auprès du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac, dans le cadre des investissements liés à la restauration du four à pain communal**

Pas de remarques.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### **11. Rapport annuel 2023 – SPL GAMA**

- M. Le MAIRE
- rappelle que la collectivité, tout comme Grand Cognac, est actionnaire de la SPL GAMA.
  - précise que les services n'ont pas été encore utilisés mais que cela ne saurait tarder.
  - indique qu'il a participé à un conseil d'administration il y a quelques semaines.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

## 12. Questions diverses

### 12.1 Quel est le prix du loyer de la maison communale louée par la maraîchère ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande quel est le prix du loyer.

M. Le MAIRE - répond qu'il correspond à celui du précédent locataire, réactualisé, mais qu'il ne le communiquera pas en public.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il pourra lui être précisé par ailleurs.

M. Le MAIRE - acquiesce.

### 12.2 Quel est le lieu et l'organisation pour la cérémonie publique du 18 juin 2024 ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ne comprend pas pourquoi, depuis quelques années, la cérémonie du 18 juin ne se déroule plus devant le monument aux morts mais devant la plaque symbolisant les Justes.

M. Le MAIRE - répond qu'à cette date il est fait hommage à la résistance au sens large du terme.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que l'appel du 18 juin est non négligeable et qu'il a eu des conséquences sur la seconde guerre mondiale.

- indique que la date officielle pour la cérémonie en hommage aux Justes est le 16 juillet si ce jour est un dimanche, sinon elle est reportée au dimanche qui suit, soit le 21 juillet pour cette année. Il reconnaît que cette date n'est pas propice aux cérémonies.

- propose donc d'organiser deux cérémonies : devant le monument aux morts pour la célébration de l'appel du Général de Gaulle puis devant la stèle des Justes, pour la cérémonie en hommage aux Justes.

- déclare ne pas être contre se rendre devant la stèle des Justes mais estime que l'accomplissement des deux cérémonies est plus judicieux.

M. Le MAIRE - entend sa remarque mais il s'agit là de son avis personnel.

M. Pierre NAU - fait remarquer que cette question a déjà été posée ces deux dernières années et qu'il y apporte donc toujours la même réponse, à savoir qu'il s'agit d'une décision, soutenue par les majorités successives, qui n'a pas à être votée et qui incombe au Maire.

- rappelle que l'appel du 18 juin est un appel à la résistance qui était adressé à l'armée mais aussi aux personnes civiles.

- ajoute que les Justes ont également exercé une résistance.
- déclare que le monument aux morts a toute sa valeur mais les héros ne sont pas seulement ceux qui sont morts.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il est possible de ressentir cette action comme de l'antigaullisme.

M. Le MAIRE - rétorque que cela frise le ridicule, que la cérémonie est organisée à 50 mètres du monument aux morts.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si la cérémonie est maintenue devant la stèle des Justes

M. Le MAIRE - acquiesce et répond qu'il attendra que M. Jean-Claude FAYEMENDIE soit maire pour y aller.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond qu'il n'y a plus longtemps à attendre.

### **12.3 Qu'est devenu le placement de l'argent public municipal dans la *bulle* et le devenir local de cette monnaie ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – a suivi une émission très intéressante qui remettait en cause les monnaies locales comme la *bulle*.

- demande où en est le placement que la collectivité avait engagé dans la *bulle*, avec des deniers publics.

M. Le MAIRE - réfute ces propos ; la collectivité a fait ce qu'elle avait annoncé. Ainsi, certains élus perçoivent une partie de leurs indemnités en *bulles* et il est également possible de payer les places au Castel en *bulles* papier.

M. Éric LIAUD - explique qu'il a été autorisé des transactions mais il ne s'agit pas d'investissement d'argent public.

M. Pierre NAU - ajoute que les *bulles* reçues sont utilisées chez les commerçants

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il y a des dysfonctionnements ; cette monnaie n'a pas grand succès et génère des pertes pour ceux qui se sont engagés.

M. Le MAIRE - répond qu'il s'agit de la monnaie locale qui fonctionne le mieux en France ; 25 ou 30 commerces l'ont adoptée à Cognac et elle circule très bien à Angoulême où beaucoup de commerces l'acceptent.

M. Éric LIAUD - dit que le risque est plutôt pour celui qui accepte la *bulle*.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'étonne que la trésorerie accepte le paiement en *bulles*.

M. Pierre NAU - affirme que cette transaction se fait selon le cadre légal.

M. Le MAIRE - confirme que cela ne pose aucun problème.

#### **12.4 Pourquoi le trou dangereux dans la chaussée en face du VERTIGO, aux Vauzelles, n'est-il toujours pas bouché depuis plus d'un mois ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - expose qu'il est intervenu à plusieurs reprises car des véhicules sont tombés dans le trou ; mais que, bizarrement, il a été bouché hier après l'envoi de la question diverse.

M. Philippe OURTAAU - répond que le problème n'avait été rapporté que l'avant-veille.

M. Le MAIRE - confirme que jusqu'alors seuls des désordres avaient été évoqués.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rétorque que Mme SABOURAUD a confirmé la présence du trou dans le dernier compte-rendu, il y a un mois.

M. Le MAIRE - rappelle que cette voie est du ressort de Grand Cognac

M. Jean-Claude FAYEMENDIE -répond qu'ayant une vice-présidente qui perçoit ses indemnités et des conseillers communautaires, ces-derniers peuvent faire avancer les choses.

M. Le MAIRE - explique avoir informé Grand-Cognac, qui est intervenu ; jusqu'alors il n'avait connaissance que de défauts au niveau du caniveau central.

- propose à M. Jean-Claude FAYEMENDIE de rédiger un rapport d'inactivité de Grand Cognac.

#### **12.5 Qu'en est-il pour la mise aux normes de nos ralentisseurs dangereux ? Un débat national sur ce sujet ayant lieu actuellement.**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique que des milliers de ralentisseurs, comme ceux de la commune, ne sont pas aux normes.

- souhaite qu'un professionnel en vérifie la hauteur car ils sont la cause d'accidents.

M. Le MAIRE - conteste, les ralentisseurs ne sont pas accidentogènes s'ils sont franchis à une vitesse raisonnable.

- reconnaît que certains peuvent effectivement être inconfortables à plus de 30 km.

- informe qu'un recensement a été fait et que le dossier, qui est aux services techniques, sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission cadre de vie, présidée par M. Philippe OURTAAU.

- indique que s'il y a besoin, les ralentisseurs seront repris mais ils ne le seront pas tous.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande qui a fait la vérification.

M. Le MAIRE - rassure M. Jean-Claude FAYEMENDIE qui pourra voir ce rapport.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique que les coussins berlinois ont été supprimés à Saintes car les motos passaient entre eux à grande vitesse.

- souligne que les ralentisseurs sont très mauvais pour la colonne vertébrale.

- admet que ceux réalisés pendant son mandat, à proximité du cimetière, ne sont pas les meilleurs.

M. Philippe OURTAAU - répond qu'ils remplissent bien leur fonction.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - suggère la mise en place de bandes rugueuses sur l'axe d'Angoulême car les véhicules arrivent très vite au rond-point.

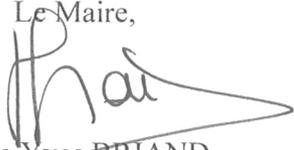
- déplore l'absence de commissions cadre de vie depuis plusieurs mois.

M. Philippe OURTAAU - répond que malgré tout, un premier dossier a été adressé et que la mise à jour sera transmise tous les trimestres pour un suivi des travaux.

M Jean-Claude FAYEMENDIE - demande, avec insistance, si c'est bien M. Philippe OURTAAU qui rédige les comptes rendus.

- remarque que la nouvelle directrice des services techniques fait bien son travail, avec sérieux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 40.

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,

Pierre NAU  